

**ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ ET DE NON-DIVULGATION  
DOSSIER R-4008-2017**

---

**SOUSCRIT PAR :**

Nom : Marie-Pierre Boudreau

Fonction : Avocate

Intervenant(e) représenté(e) : Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER)

Adresse : 800 Square Victoria, bureau 3500

Montréal, Québec, H4Z 1E9

Adresse courriel : mboudreau@fasken.com

(ci-après le/la « **Soussigné(e)** »)

---

**ATTENDU QUE** dans le cadre du dossier mentionné en titre, Énergir, s.e.c. (ci-après « **Énergir** ») a déposé ou déposera sous pli confidentiel auprès de la Régie de l'énergie (ci-après la « **Régie** ») des pièces et/ou des informations contenues à certaines pièces à l'égard desquelles elle a demandé ou demandera à la Régie d'émettre une ordonnance de confidentialité;

**ATTENDU QUE** les pièces et/ou les informations déposées ou qui seront déposées sous pli confidentiel et pour lesquelles Énergir a demandé ou demandera à la Régie d'émettre une ordonnance de confidentialité ainsi que les informations confidentielles discutées lors de huis clos dans le cadre du dossier mentionné en titre sont désignées dans le présent engagement comme étant collectivement les « **Informations confidentielles** »;

**ATTENDU QUE** le/la Soussigné(e) a requis pour le compte de l'intervenant(e) qu'il/elle représente dans le dossier mentionné en titre d'avoir accès aux Informations confidentielles et/ou de pouvoir assister aux huis clos aux fins de sa participation aux travaux dudit dossier, ou le cas échéant de la phase spécifique dudit dossier;

**ATTENDU QUE** Énergir consent à ce que le/la Soussigné(e) ait accès aux Informations confidentielles et/ou puisse assister aux huis clos,

Initiales : MPB

sous réserve du respect intégral des conditions énoncées au présent engagement de confidentialité et de non-divulgence (ci-après désigné « **Engagement** »);

**ATTENDU QUE** le/la Soussigné(e) reconnaît et accepte qu'il/elle aura accès aux Informations confidentielles aux fins de consultation seulement et/ou puisse assister aux huis clos, sous réserve du respect intégral des conditions énoncées au présent Engagement;

**IL EST CONVENU QUE :**

1. Le préambule fait partie intégrante des présentes;
2. Le/la Soussigné(e) s'engage à préserver intégralement la confidentialité des Informations confidentielles, et ce, sans que ces dernières puissent être rendues publiques ou communiquées à qui que ce soit, y compris entre autres à son client, mandataire de son client, mandant ou employeur, présent ou futur, notamment en s'assurant de mettre en place les mesures de sécurité informatique nécessaires et efficaces en tout temps pertinent;
3. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le/la Soussigné(e) ne pourra utiliser, faire référence, divulguer, publier, diffuser ou autrement communiquer, dans le cadre du dossier mentionné en titre, par le biais entre autres de sa preuve écrite, de sa correspondance, de ses représentations verbales ou écrites, les Informations confidentielles, sous réserve toutefois des ordonnances que pourrait rendre la Régie afin de les protéger (ex. ordonnance de confidentialité ou huis clos);
4. La consultation des Informations confidentielles se fera, selon le cas, soit par le biais d'un envoi de documents cryptés joints à un courrier électronique, par le biais d'une plateforme sécurisée de partage de documents ou dans le cadre d'une séance de travail ou d'une audience tenue à huis clos, selon les conditions suivantes que le/la Soussigné(e) s'engage à respecter intégralement :
  - a) Ne pas reproduire, télécharger, sauvegarder, imprimer, enregistrer, publier, diffuser, communiquer ou partager, par quelque moyen et de quelque manière que ce soit, la totalité ou une partie des Informations confidentielles, des huis clos ou des informations discutées ou dévoilées ou autres documents soumis lors des huis clos ou, lorsqu'applicable, effectuer des captures d'écrans,
  - b) La prise de notes sera cependant autorisée dans la mesure où celles-ci demeurent, en tout temps, sous le contrôle exclusif du/de la Soussigné(e). Ces notes ne pourront être consultées que par le/la Soussigné(e) et devront être détruites, et ce, de manière irréversible, au plus tard trente (30) jours après que

Initiales : MPB

